

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-105 du 4 octobre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 4 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

Mm Y. RICHEZ, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, O. HOUPLAIN, J.P. LORENT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, D. BEDU, Ch. DAMBRINE.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,
M. J. P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER.

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 12 juillet 2022 et des décisions attachées à la réunion de conseil du 4 octobre 2022.

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du procès-verbal du conseil communautaire du 12 juillet 2022.

Monsieur le Président détaille ensuite les décisions actées par le Président au titre de ses délégations entre la réunion du 12 juillet 2022 et la présente réunion.

Monsieur LALISSE souhaite obtenir des précisions sur plusieurs décisions. Il s'agit de la décision n°2022-183 pour laquelle il souhaiterait connaître la justification du lever topographique de la voirie départementale au rond point de la route d'Achiet le Grand à Avesnes les Bapaume.

Monsieur COTTEL précise que ce lever a été rendu nécessaire par les études de définition en cours concernant la sécurité de la future voie verte qui intercepte ce rond point qui dessert le contournement de Bapaume avec un trafic conséquent.

Monsieur LALISSE souhaite avoir également des précisions sur la mission confiée au Cabinet Exfilo et plus particulièrement sur le partage des taxes d'aménagement (décision n°2022-185).

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le :

ID : 062-200035442-20221004-DEL2022_105-DE

Berser
Levrault

Monsieur COTTEL rappelle au conseil communautaire les modifications réglementaires apportées à la déclaration des taxes d'aménagement et à la nécessité de renoncer au partage de cette taxe entre communes et intercommunalité dans le respect de la loi de finances 2022. Une séquence de formation sera proposée aux maires des communes sur ce sujet très prochainement.

Monsieur LALISSE souhaite avoir des précisions sur l'étude de capacité confiée au Cabinet Ad'Auc, architectes urbanistes dans le cadre de la réflexion sur la maison pluridisciplinaire de santé de Bapaume.

Monsieur COTTEL indique à Monsieur LALISSE que cette étude a permis d'éclairer le sujet en question en projetant par rapport à l'existant une simulation d'investissement prenant en considération les besoins exprimés par les professionnels de santé dans le cadre d'un réseau de maisons de santé.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2022 ainsi que les décisions attachées à la réunion du 4 octobre 2022.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL
Date : 14/10/2022
Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.

DEL 2022-105 du 4/10/2022

Approbation PV Réunion du 12/07/2022